



**Madame la Première Ministre,**  
57 Rue de Varenne  
**75700 PARIS**

Paris, le 21 septembre 2022

Madame la Première ministre,

Une présentation générale

La Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire, affiliée à la Confédération Force Ouvrière, est l'organisation syndicale la plus représentative de la branche notariale.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que **nous sommes particulièrement attachés à un fonctionnement harmonieux et efficace du Notariat lequel est, il faut le préciser, une institution essentielle à la bonne organisation, et à sa bonne marche, du système juridique français au service de nos concitoyens.**

Face à la forte inflation actuelle, nous ne pouvons que partager le message des Pouvoirs publics recommandant, à toutes les branches professionnelles en capacité de le faire – ce qui est indubitablement le cas du notariat, une augmentation, raisonnable mais sensible, des salaires pour en compenser, autant que faire se peut, les conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat avec les risques induits d'une récession.

Précisément dans cet objectif, la Convention Collective Nationale du Notariat (CCNN), dans son article 14.2, contient une clause dite de « **sauvegarde** » destinée à faire porter, « mécaniquement », la valeur du point d'indice de calcul des salaires au niveau de l'inflation.

A l'évidence, au cours des dernières années, elle n'a pas trouvé à être appliquée mais sa mise en œuvre aurait été, il nous semble, parfaitement adaptée à cette situation économique inédite.

Les faits précis maintenant

Conformément à la périodicité annuelle, fixée conventionnellement, la négociation pour 2022 de l'application de cette clause de sauvegarde est intervenue lors de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du jeudi 15 septembre 2022 : très sincèrement, tant les données économiques fournies par les organismes les plus fiables sont nettes et convergentes, nous pensons qu'un accord adéquat serait rapidement et facilement trouvé **d'autant que le notariat est une profession très prospère à l'heure actuelle et depuis plusieurs années.**

.....

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES  
CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE  
31, Rue du Rocher - 75008 PARIS  
Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03  
Syndicat national affilié à la Fédération  
des Employés et Cadres Force Ouvrière  
[www.fgcen-fo.com](http://www.fgcen-fo.com)



Fgcen-Fo



@FGCENFO

/      

**Rien n'en n'a été** : le Conseil Supérieur du Notariat (CSN), représentant l'ensemble des employeurs, **a formulé une proposition extrêmement faible, pour ne pas dire dérisoire, ne compensant que très peu l'augmentation du coût de la vie et mettant ainsi nombre de salariés de notre branche dans des conditions de forte précarité.**

Pour justifier sa position, irréaliste et intransigeante, le CSN a utilisé de pseudo-arguments – pour ne pas dire des arguties – sans aucun fondement économique et qui ne constituent que la négation, parfaitement inadmissible, d'une situation pourtant évidente et très pénalisante pour nos collègues.

Certes certaines organisations syndicales, minoritaires dans la branche, ont signé cet accord. On peut raisonnablement penser qu'elles essayaient de donner ainsi un tant soit peu satisfaction à la « base » très inquiète mais, pour les raisons prospectives que nous allons exposer, c'est une erreur gravissime.

#### Leurs conséquences maintenant

Le notariat, comme plusieurs autres branches d'ailleurs, souffre d'une crise de recrutement entraînant pour les salariés en activité un lourd surcroît de travail et de stress peu propice à l'exécution sereine et efficace de sa mission.

**Comment imaginer qu'une politique salariale, parfaitement infondée comme celle décrite ci-dessus, d'une profession - laquelle a pourtant largement les moyens nécessaires - ne soit un très lourd facteur de blocage du recrutement du personnel et de « fidélisation » de ce dernier ?**

Bien entendu, nous sommes à votre entière disposition pour évoquer tous les aspects de cette situation qui est choquante et, par avance, nous vous remercions d'examiner ce dossier dont le caractère est symptomatique.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Première ministre, nos plus respectueuses salutations.

S. FOREST  
  
Président FGCEN-FO